

**VOICI COMMUNIQUÉ PAR LA PRÉFECTURE L'ORDRE DU JOUR
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

- SEANCE DU JEUDI 17 MAI 2018 -

CODERST EN FORMATION PLENIERE

- | | | |
|----------|--|--------------|
| 1 | <u>JOUY SUR MORIN</u>
EARL de BEAUCHIEN
Projet d'arrêté préfectoral de prescriptions spéciales visant à déroger partiellement à l'arrêté ministériel cadre concernant les distances minimales d'éloignement des tiers.

<i>Rapporteur: DDPP 77 -- Mehdi AZZAM</i> | 09h15 |
| 2 | <u>BEAUCE Centrale et Bassin du FUSAIN</u>
Chambre d'agriculture
Présentation du plan de répartition des prélèvements de la Beauce pour la saison d'irrigation 2018.

<i>Rapporteur: DDT 77 – Mme Nolwenn LUCAS et M. Claude EBEL</i> | 09h35 |
| 3 | <u>FOUJU / CRISENOY</u>
Le département de Seine-et—Marne
Projet d'arrêté préfectoral, au titre de la loi sur l'eau, autorisant la déviation et le recalibrage de la RD57 et l'aménagement d'un carrefour giratoire entre le RN36 et la RD57.

<i>Rapporteur: DDT 77 – Mmes Amal GHAZI et Nastasia ALDEBERT</i> | 09h55 |
| 4 | <u>FOUJU</u>
Société P.R.D.
Projet d'arrêté préfectoral, au titre des ICPE, autorisant l'exploitation d'un entrepôt logistique de stockage de produits et matières combustibles.

<i>Rapporteur: UD DRIEE 77 – M. Florent TESSIER</i> | 10h15 |
| 5 | <u>VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN</u>
Société ECT
Projet d'arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires modifiant les conditions d'exploitation de l'installation de stockage de déchets inertes (ouverture en période nocturne).

<i>Rapporteur: UD DRIEE 77 – Mme Patricia JOUENNE</i> | 10h35 |

- 6 **MONTEREAU-FAULT-YONNE** **10h55**
Société BUTAGAZ
Projet d'arrêté préfectoral d'abrogation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) établi autour de l'établissement BUTAGAZ.

Rapporteur : UD DRIEE 77 – M. David LEROUGE
- 7 **DEPARTEMENT de Seine-et-Marne** **11h15**
ARS – DD77
Projet d'arrêté préfectoral portant sur la surveillance de la qualité de l'eau des piscines autres que les piscines réservées à l'usage personnel d'une famille, et autres que les piscines thermales et les piscines d'établissements de santé autorisées à dispenser des soins de suite et de réadaptation, d'usage exclusivement médical.

Rapporteur : ARS-DD77 – Mme Céline BAILLIEU